CARTE COMMUNALE REVISION



Département du Finistère

3. Liste des servitudes d'utilité publique

Approuvé en Conseil Municipal le : 10 juillet 2020

Approuvé par arrêté préfectoral le :





I. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- ➤ AC1 MONUMENTS HISTORIQUES ;
- ➤ 14 ÉLECTRICITÉ ;
- > PT2 TÉLÉCOMMUNICATIONS (Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception) ;
- > T4 RELATIONS AÉRIENNES (Balisage).
- > T7 RELATIONS AÉRIENNES (Extérieur des zones de dégagement).

Servitude	Intitulé	Application à Peumerit	
AC1	Protection des monuments historiques classés ou inscrits (loi du 31 décembre 1913 modifiée)	Chapelle Saint-Joseph (inscrit) Manoir de Lesmadec (pigeonnier + escalier - portail d'entrée) (inscrit) Manoir de Penquélennec (bâtiment principal e proche d'entrée) (inscrit) Dolmen de Penquélennec (classé) 3 menhirs de Lespurit Quélen (classé) - périmètre uniquement	
14	Protection des lignes électriques	Liaison 63Kv n°1 Ploudreuzic – piquage à Plogastel Saint-Germain	
PT2	Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique	FH Plonéour-Lanvern – Kersonis Vihan > Plozévet – Chemin du cimetière	
Т4	Servitude aéronautique de balisage	Servitude de balisage de l'aérodrome de Quimper-Pluguffan	
Т7	Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement (non-cartographié : concerne tout le territoire communal en dehors des zones soumises à la servitude T4)	